

Vacciner plus d'Albertains et d'Albertaines plus rapidement

3 mars 2021

L'Alberta a décidé de prolonger le délai entre la première et la deuxième dose de vaccin contre la COVID-19.

En effet, à partir du 10 mars, les Albertains et Albertaines recevant une première dose de vaccin ne pourront fixer de rendez-vous pour une deuxième injection que quatre mois plus tard.

Les nouvelles données indiquent qu'une première dose de l'un ou l'autre des vaccins déjà approuvés prodigueraient une protection d'au moins 80 % contre les complications graves de la COVID-19.

Ce délai de 16 semaines entre les deux doses permettra également à l'Alberta de rejoindre la Colombie-Britannique parmi les provinces ayant le plus grand nombre de personnes vaccinées contre la COVID-19.

La campagne de vaccination provinciale se déroulera aussi rapidement que possible et de la façon la plus sécuritaire, à condition que les doses de vaccins soient livrées selon le calendrier prévu par le gouvernement fédéral.

« Afin de protéger les Albertains et Albertaines, nous prenons nos décisions en tenant compte des meilleures preuves scientifiques possibles. Cet ajustement permettra d'administrer plus tôt que prévu une première dose de vaccin à des milliers de personnes, tout en nous assurant que l'ensemble de la population pourra recevoir une deuxième injection. Plus vite nous administrerons le vaccin à la population, plus vite nous pourrions assouplir les restrictions sanitaires en toute sécurité et à l'échelle provinciale. »

— Tyler Shandro, ministre de la Santé

« Les données sur la COVID-19 sont en constante évolution. Ainsi, des recherches internationales ont démontré qu'une dose de vaccin Moderna ou Pfizer stimule énormément le système immunitaire, conférant aux personnes une protection de 80 %. Nous continuerons donc à ajuster notre plan de vaccination en tenant compte des recherches les plus récentes afin d'assurer la meilleure protection possible aux Albertains et Albertaines. »

— D^{re} Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef

Il faut aussi souligner qu'aucun rendez-vous ne sera annulé pour les personnes ayant déjà reçu leur première dose de vaccin. De plus, toute personne recevant une première injection avant le 10 mars recevra leur deuxième dose dans un délai de 42 jours.

Puis, à partir du 10 mars, les Albertains et Albertaines admissibles ne pourront prendre rendez-vous que pour leur première dose. Ils recevront ensuite un rappel par AHS ou une pharmacie participante quand il sera temps pour eux de fixer un rendez-vous pour recevoir leur deuxième dose.

Les Albertains et Albertaines nés en 1946 ou avant peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner de trois façons : 1) dans une pharmacie participante, à Calgary, Edmonton ou Red Deer; 2) en ligne à partir du site Web de Alberta Health Services; et 3) par téléphone en composant le 811.

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures précises visant à aplatir la courbe, à soutenir les petites entreprises et à protéger le système de santé albertain, et ce, afin de sauver la vie et le gagne-pain des Albertains et Albertaines.

En bref

- À ce jour, 255 283 doses de vaccin contre la COVID-19 ont été administrées en Alberta.
- 89 094 Albertains et Albertaines ont reçu les deux doses de vaccin contre la COVID-19.
- De plus amples renseignements sur les prochaines phases de vaccination seront publiés sous peu.

Renseignements connexes (en anglais seulement)

- [COVID-19 vaccine program](#) (programme de vaccination contre la COVID-19)

Demandes de renseignements des médias

[Steve Buick](#)

780 288-1735

Attaché de presse, Santé

[Tom McMillan](#)

780 422-4905

Directeur adjoint aux communications, Santé

Pour d'autres ressources gouvernementales traduites en différentes langues, consultez alberta.ca/covid-19-translated-resources.aspx.